

PROGRAMME DE FORMATION — ACTION CERTIFIANTE

Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon

5 jours — 35 heures

Intitulé	Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon
Type d'action	Action de formation
Certification visée	RS7037 — Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon (enregistrée au Répertoire spécifique)
Durée	5 jours — 35 heures
Modalité	Formation en présentiel
Lieu	Centre de formation Lagoon Formations — Antibes (06)
Tarif	3 750 € net de taxe.
Effectif	De [à compléter] à [à compléter] participants
Délai d'accès	2 semaines minimum à compter de la demande de formation
Mise à jour	20/07/2026

Présentation de la formation

La piscine et le bassin naturel de type lagon répondent à une demande croissante d'espaces aquatiques esthétiques, durables et respectueux de l'environnement. Cette formation certifiante rend le professionnel autonome sur les étapes clés de réalisation : contrôle du terrassement et de l'implantation, calepinage hydraulique, étanchéité de la membrane EPDM, réseaux hydrauliques PVC et application des couches de revêtement (structure, finition, vernis). Elle prépare au passage de la certification RS7037.

Finalité de la formation

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- Concevoir et contrôler l'implantation hydraulique et le terrassement d'un bassin naturel de type lagon dans le respect des règles de brassage homogène de l'eau.
- Réaliser l'étanchéité et les raccordements hydrauliques d'un bassin de type lagon en garantissant une étanchéité totale des éléments scellés et collés.
- Appliquer les couches de revêtement (structure, finition, vernis) d'un bassin de type lagon en respectant les épaisseurs, dosages et temps de mise en œuvre prescrits.

Objectifs pédagogiques

Compétence 1 — Implantation des éléments hydrauliques (calepinage)

- Identifier, parmi une liste de composants, le skimmer, la bonde de fond, les buses de refoulement et les buses de diffusion nécessaires au bassin.
- Positionner sur un plan de calepinage chaque élément hydraulique de façon à assurer un brassage homogène de l'eau, sans remous ni zone morte.

Compétence 2 — Contrôle du terrassement et de l'implantation

- Renseigner la fiche de contrôle du terrassement en complétant les 6 rubriques (forme, altimétrie, planimétrie, pentes, stabilité, compactage).

- Contrôler la forme, l'altimétrie, la planimétrie, les pentes, la stabilité et le compactage du sol selon les spécifications techniques.
- Vérifier la conformité de l'implantation des éléments hydrauliques avec le plan de calepinage établi.

Compétence 3 — Étanchéité de la membrane EPDM

- Identifier le type de scellement à réaliser (collage, bridage mécanique) en fonction de l'élément hydraulique à sceller.
- Réaliser le scellement de deux éléments hydrauliques différents en garantissant une étanchéité totale.

Compétence 4 — Réseaux hydrauliques (PVC)

- Identifier les éléments constituant le local technique ainsi que les types de PVC (souple, pression) et leurs colles associées.
- Réaliser deux collages PVC différents en garantissant une étanchéité totale du raccordement.

Compétence 5 — Application des couches (structure, finition, vernis)

- Renseigner la fiche de contrôle de la mise en œuvre du revêtement selon ses 5 rubriques.
- Confectionner les mélanges (quartz/résine, sable/marbre/résine) en respectant les quantités, l'ordre d'incorporation et les temps d'agitation prescrits.
- Appliquer la couche de structure et la couche de finition en respectant les épaisseurs minimales et maximales sur les 5 points de contrôle, en talochant une surface compacte, plane et régulière.

Public visé

La formation s'adresse aux maçons, carreleurs, pisciniers et paysagistes souhaitant élargir leurs compétences à la réalisation de piscines et de bassins naturels de type lagon.

Prérequis

- Être un professionnel justifiant d'un titre professionnel ou d'une attestation de formation en tant que maçon, carreleur, piscinier ou paysagiste ;
- Ou justifier d'au moins 6 mois d'expérience en tant que maçon, carreleur, piscinier ou paysagiste.

Un entretien de positionnement est réalisé avant l'entrée en formation afin de vérifier l'adéquation du parcours au profil et aux prérequis du candidat.

Modalités et délais d'accès

Modalités d'inscription

L'inscription intervient à l'issue d'un entretien de positionnement. Pour vous inscrire, contactez Dominique OLOU au 07 63 10 24 56 ou par mail à contact@lagoon-formations.com.

Délai d'accès à la formation

2 semaines minimum à compter de la demande de formation. La date est fixée conjointement selon les disponibilités et le mode de financement mobilisé.

Tarif et financement

3 750 € net de taxe. Un financement est mobilisable via votre OPCO, France Travail, la Région et d'autres financeurs publics ; nous vous accompagnons dans le montage du dossier.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les besoins d'adaptation (pédagogiques, matériels, techniques ou humains) sont à évoquer lors de l'entretien préalable à toute contractualisation. Contact du référent handicap : Armel OLOU, au 07 63 10 24 56 ou à contact@lagoon-formations.com.

Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

Formation assurée par un formateur expert en création de piscines et de bassins naturels de type lagon.

Moyens pédagogiques et techniques

- Cours magistraux
- Études de cas
- Démonstrations commentées
- Mises en situation pratiques sur un plateau technique : travaux pratiques réalisés en autonomie ou en binôme
- Alternance permanente entre séquences théoriques et pratiques
- Supports de formation remis aux participants

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

Une feuille de présence est émargée par demi-journée par chaque participant et le formateur ; une évaluation de satisfaction est recueillie en fin de formation.

Tout au long de la formation, une évaluation formative est réalisée par les formateurs. L'évaluation sommative permettant la certification est effectuée par les membres du jury. Le jury évalue le candidat de la manière suivante :

- En fin de formation, une épreuve écrite est réalisée sous la forme d'un QCM de 50 questions ; le candidat réalise également un plan de calepinage. L'épreuve se déroule sous la supervision d'un membre du jury, chargé de la correction.
- Tout au long de la formation, le candidat remplit deux fiches de contrôle : a) contrôle du terrassement et b) contrôle de la mise en œuvre du revêtement. Elles sont transmises au jury, qui vérifie que les informations sont complètes, exactes, précises et exploitables.
- Lors d'un entretien avec les deux membres du jury, le candidat présente la maquette et les photos réalisées durant la formation. Le jury vérifie la qualité de la mise en œuvre du système ; les photos permettent de contrôler ce qui n'est pas visible sur la maquette, recouvert par les diverses couches.

Modalités de certification

Résultats attendus

Obtenir au moins 70 % des points possibles pour chacune des compétences évaluées.

Composition du jury

Le jury est composé d'un référent Lagoon Distribution Corporation et d'un juré extérieur ; ni l'un ni l'autre n'a participé à la formation du candidat.

Modalités d'obtention

À l'issue de la formation, si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'organisme de formation lui délivre le certificat correspondant à la certification RS7037.

Qualité et indicateurs de résultats

Nos indicateurs de résultats sont publiés et mis à jour régulièrement :

- Taux de satisfaction des apprenants : [à compléter]
- Nombre d'apprenants formés : [à compléter]
- Taux de réussite à la certification RS7037 : 96,30 % (26 candidats certifiés sur 27 présentés)
- Taux et causes des abandons : [à compléter]
- Taux d'insertion dans l'emploi : [à compléter]

Contenu de la formation — progression pédagogique

Journée	Contenu
Jour 1 Compétence C2	Module 1 — Contrôle du terrassement et de l'implantation <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de contrôler la conformité d'un terrassement de bassin et de l'implantation des éléments hydrauliques selon les spécifications techniques, en exploitant correctement les outils de contrôle qualité.</i> – Accueil et cadrage – Exploitation de la fiche de contrôle du terrassement – Contrôle de la conformité du terrassement – Contrôle de l'implantation des éléments hydrauliques
Jour 2 Compétences C1 + C3 + C4	Module 2 — Implantation hydraulique, étanchéité et réseaux <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de définir l'implantation des éléments hydrauliques sur un plan de calepinage, de réaliser des scellements étanches sur la membrane EPDM et des collages PVC étanches sur le réseau hydraulique.</i> – Identification des éléments hydrauliques – Élaboration du plan de calepinage – Étanchéité de la membrane EPDM – Réseaux hydrauliques PVC
Jour 3 Compétence C5	Module 3 — Application de la couche de structure <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de confectionner les mélanges et d'appliquer la couche de structure du revêtement en respectant les épaisseurs, l'homogénéité et la planéité requises.</i> – Exploitation de la fiche de contrôle du revêtement – Confection des mélanges – Application de la couche de structure
Jour 4 Compétence C5	Module 4 — Application de la couche de finition <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat est capable de confectionner le mélange de finition et d'appliquer la couche de finition en respectant les épaisseurs, l'homogénéité et la planéité requises.</i> – Confection du mélange de finition – Application de la couche de finition
Jour 5 Compétences C3 / C4	Module 5 — Normes de collage, révisions et certification <i>Objectif : à l'issue du module, le candidat consolide sa maîtrise des techniques de scellement et de collage, se prépare aux épreuves de certification et présente l'ensemble de ses compétences devant le jury.</i> – Approfondissement des normes et techniques de collage / scellement – Préparation à la certification – Épreuves de certification